AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1243
FR0010478248-FS0377

9 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ATARI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 9 avril 2020, la société Wade J. Rosen Revocable Trust[1] (4750 Girard Ave South, Minneapolis, Minnesota 55419, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2020, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ATARI et détenir 46 603 002 actions ATARI représentant autant de droits de vote, soit 17,40% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ATARI hors marché suite à l'acquisition de 2 800 000 actions ATARI auprès de la société auprès de la société Just Games Interactive Entertainment LLC et 5 803 002 actions ATARI auprès de la société Nvizzio Creations Inc.

 Par ailleurs, le déclarant a précisé avoir conclu, avec la société Ker Venture LLC, une promesse de cession portant sur 10 000 000 actions ATARI (prise en compte dans la détention ci-dessus), exerçable entre le 21 juillet 2020 et le 31 octobre 2020, sur la base de la moyenne des cours pondérée par le volumes le jour de l'exercice de l'option, avec un minimum de 0,20 € par action et un maximum de 0,50 € par action.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition a été réalisée par utilisation des fonds propres du déclarant, l'opération ayant été réalisée sans déclarations et garanties, autres que les garanties fondamentales (capacité, propriété, etc.).

 M. Wade J. Rosen agit seul et envisage de poursuivre des acquisitions d'actions d'ATARI, sans dépasser 30% du capital et des droits de vote d'ATARI. M. Wade J. Rosen n'envisage pas […] d'acquérir le contrôle d'ATARI.

 M. Wade J. Rosen entend assister la société ATARI dans la mise en œuvre de son *business plan* actuel et dans l'élaboration d'un plan stratégique pour le futur. Cela étant, Mr. Wade J. Rosen n'a pas l'intention de procéder à de quelconques opérations en matière de :

 (a) fusion, de réorganisation, de liquidation, ou de transfert d'une partie substantielle des actifs de l'émetteur ou de toute personne qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce,
 (b) modification de l'activité de l'émetteur ;
 (c) modification des statuts de l'émetteur ;
 (d) radiation des négociations d'une catégorie de titres financiers de l'émetteur ;
 (e) d'émission de titres financiers de l'émetteur.

[1] Représentée par son fiduciaire (*trustee*) M. Wade J. Rosen.
[2] Sur la base d'un capital composé de 267 782 050 actions représentant 267 900 840 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Sous réserve des conditions de marché qui existeront durant la période d'exercice de la promesse de cession d'actions et du respect des conditions légales et réglementaires, M. Wade J. Rosen entend exercer la promesse de cession d'actions qui lui a été consentie sur les 10 000 000 actions par la société Ker Ventures LLC (M. Frédéric Chesnais).

M. Wade J. Rosen ne détient aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote d'ATARI ;

Il est rappelé que :

- M. Erick Euvrard et Mme Isabelle Andres ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs d'ATARI ;

- M. Frédéric Chesnais a démissionné de ses fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur d'ATARI ;

- M. Wade J. Rosen a été co-opté en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration d'ATARI par le conseil d'administration d'ATARI ;

- Mme Kelly Bianucci, administrateur indépendant, a été co-optée en tant qu'administrateur d'ATARI.

Aucune autre nomination n'est envisagée par le déclarant. »
